

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial  
des HAUTES TERRES D'OC  
Comité syndical du 7 mars 2022**

<b>Nombre de membres :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• En exercice : 18</li><li>• Qui ont pris part à la délibération : 14</li></ul>	L'an deux mille vingt-deux, le sept mars à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Vialavert (LE BEZ).
<b>Date de convocation :</b>  28 février 2022	<b>Étaient présents :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, Françoise PONS et Alain RICARD</li><li>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ et Anne-Lise SAUTEREL</li></ul> <b>Absents excusés :</b> André CABROL, François BONO et Daniel VIDAL.
	<b>Alain CABROL a été désigné secrétaire.</b>

### [Délibération N° 2022-2 – Compte administratif 2021](#)

Le Comité Syndical,

- ☞ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;
- ☞ **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;
- ☞ **Considérant** que Jean-Claude GUIRAUD a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;
- ☞ **Considérant** que Jean-Marie FABRE, Président s'est retiré pour laisser la présidence à Jean-Claude GUIRAUD pour le vote du compte administratif ;
- ☞ **Délibérant** sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- ☞ **Vu** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le comptable ;
- ☞ **Après en avoir délibéré :**
  - **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante.

**Approbation Compte Administratif 2021**➤ **Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2021	:	+	142 137.39 euros
Résultat antérieur reporté 2020	:	+	243 242.43 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	:	+	385 379.82 euros

➤ **Section d'Investissement :**

Résultat de l'exercice 2021	:	-	38 914.53 euros
Résultat antérieur reporté 2020	:	+	228 882.91 euros
Résultat cumulé au 31 décembre 2021	:	+	189 968.38 euros

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Brassac, le 7 mars 2022.

Le Président,  
Jean-Marie FABRE,

